Consultation publique

Projets du réaménagement du 1500, rue Ottawa – Les bassins du Nouveau Havre

Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec la Ville de Montréal :

Date: Mardi 3 février 2009

Heure: 9 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14^e étage, salle C

<u>Étaient présents</u> :

De la Ville de Montréal :

M. Normand Luca, Conseiller en aménagement, Division Gestion des Grands Projets, Direction de la planification du développement du territoire, Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal

M. Stéphane Conant, Chargé de projets, Division Gestion des Grands Projets, Direction de la planification du développement du territoire, Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal

Mme Julie Nadon, Conseillère en aménagement, Direction Aménagement urbain et services aux entreprises, Arrondissement du Sud-Ouest

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Catherine Chauvin, Présidente de la commission
M. Peter Jacobs, commissaire de la commission
Mlle Catherine Vandermeulen, secrétaire de la commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, Mme Chauvin souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres de la commission. Par la suite, elle invite les représentants de la Ville à se présenter. Ensuite, la présidente rappelle l'objectif de la réunion, soit de réviser les étapes de la procédure de consultation et de la séance d'information. Brièvement elle récapitule l'ordre du jour et souligne que dorénavant, les communications devront passer par la secrétaire de la commission, MIle Vandermeulen.

2. La documentation

À la demande de la présidente, les personnes présentes révisent la liste de documentation ayant été déposée à l'Office en vue de la consultation.

3. Le déroulement des séances publiques

Les séances thématiques d'information

La présidente rappelle que le format choisi avec trois soirées d'informations est pour permettre au publique d'étudier l'ensemble du projet sous différents angles. La première séance du 17 février, 2009 s'ouvrira avec une explication de la présidente du déroulement de la soirée. Ensuite, les présentations auront lieu, premièrement par le promoteur et deuxièmement par la Ville. Après, il y aura une pause durant laquelle on ouvrira le registre des questions du public. Lors de cette période de questions, la Ville et le promoteur peuvent choisir de prendre des questions en délibéré, s'ils ne disposent pas de réponses dans l'immédiat. La présidente rappelle que toute discussion avec le public se fait à travers elle et qu'il ne faut pas s'adresser directement au public.

Monsieur Conant demande comment se déroulera les deuxièmes et troisièmes soirées d'information. La présidente explique que le promoteur prépare des capsules thématiques plus courtes pour les deux soirées subséquentes sur le sujet du « Design écologique du milieu urbain » et des « Concepts d'aménagements et d'intégration du quartier ». La Ville devra être présente pour répondre aux questions, mais n'a pas de présentation à préparer.

Les séances d'audition des opinions et des mémoires

L'Office prévoit un intervalle de trois semaines pour la préparation des mémoires. La seconde partie de la consultation dédiée à l'audition des opinions et des mémoires des citoyens aura lieu le 10 mars à 19 h au sous-sol de l'« Imani Family & Full Gospel Church » au 540, rue Richmond. La présidente rappelle que cette deuxième partie de la consultation publique requiert une présence de la Ville. Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'audition pourront être tenues.

Les étapes subséquentes

Après les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport qui sera remis, à moins d'un événement fortuit, en mai prochain.

4. Rôle et responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources

M. Conant vérifie si le promoteur a bien été avisé du temps de la présentation. La présidente répond que le promoteur est au courant du temps alloué de vingt minutes pour présenter son projet. La présidente de la commission précise que la commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies.

5. Les enjeux du projet -- questions et échange.

La présidente ouvre une discussion sur une série d'enjeux et de préoccupations qui découlent d'une première lecture de la documentation reçue. Entre autres, la discussion porte sur le parc linéaire, la gestion des eaux, la gestion du projet à travers le temps, les appels d'offres, l'esprit du LEED ND, l'accord de développement, la réhabilitation des sols, le transport et la gestion de déplacement et les équipements collectifs pour familles.

La réunion prend fin vers 11 h 30.